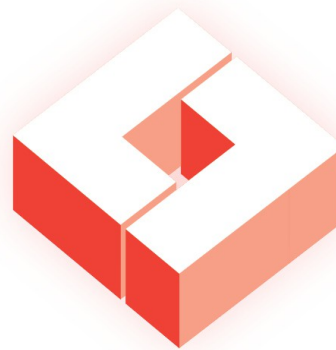


Syndicat National des Ingénieurs
des Travaux Publics de l'État
et des Collectivités Territoriales

Groupement fondé en 1855

FORCE OUVRIÈRE



CAP du 11 juin 2014 DECLARATION PREALABLE

***Les ITPE ne sont pas des grenouilles...
...et ils n'aiment pas l'eau tiède !***

Monsieur le Président,

Lors des Assises des métiers de l'Ingénieur le 3 juillet 2013, les ITPE ont été reconnus comme la « colonne vertébrale technique » de leurs ministères.

Mais cette reconnaissance tarde à trouver une traduction concrète. Au contraire, nos ministères émettent des signaux négatifs : réduction du nombre de cycles de mobilités, faiblesse des ambitions affichées aujourd'hui dans le cadre des chantiers post-assises, des candidatures d'ITPE écartées de certains postes (les postes d'adjoint à sous-directeur en administration centrale par exemple après que la DGAFP leur ait interdit l'accès aux emplois de sous-directeurs), début de filiarisation de la gestion du corps au travers du rattachement des ITPE de VNF à un inspecteur général central, ou encore la quasi inexistence de mesures catégorielles pour le corps des ITPE au fil des années ...

Alors comment ne pas penser que les quelques avancées acquises en gestion – primo affectation, arrêté IC - ne sont là que pour nous endormir et mieux nous emmener là où nous avons refusé d'aller en 2012 !

Vers une réduction des cycles de mobilité : FO dit non !

FO avait levé le lièvre ... la DRH a bien été contrainte de mettre sur la table son intention jusque là occulte de réduire à 2 le nombre de cycles de mobilités, et ce à compter du cycle 2015-3 (prise de poste au 1er mars au lieu du 1er janvier) !

"Intentions" qui soit-disant ne « pénaliseraient évidemment pas les agents concernés »...

FO se positionne contre ce projet, qui aura des conséquences sur les agents – tant d'un point de vue personnel que professionnel – et sur les services dans leurs démarches de recrutement.

Premières conséquences facilement identifiables : des vacances de postes plus longues, un délai de 6 mois entre deux CAP, des intérim longs risquant d'engendrer des suppressions de postes, des reports de mobilité allant jusqu'à un an en cas d'échec lors de la première tentative, ...

Autre conséquence, plus particulièrement pour les ITPE : les promotions !

Dans le cadre du tableau d'avancement classique, les prises de poste débutent au 1er mai de l'année suivant la publication du tableau d'avancement, les IDTPE postulant dès le cycle de mobilité de février.

Demain, ce cycle sera supprimé Les IDTPE n'auront-ils que le cycle de septembre pour concrétiser ? Leur proposera-t-on de se positionner sur les postes restés vacants à l'issue du cycle de mars ? et dans ce cas ils n'auraient que quelques jours pour « choisir » un poste parmi ceux sur lesquels personne n'aura candidaté, si on peut encore parler de choix et de construction de parcours professionnel ...

Qu'en sera-t-il également des lauréats de l'examen professionnel à ITPE ? Les résultats de ce concours paraissent actuellement mi-décembre et ces nouveaux ITPE peuvent désormais postuler sur la liste de postes vacants en vue de la CAP de février. Dans la nouvelle configuration ? Ils pourront postuler au mieux sur le cycle de septembre !

FO se positionne clairement contre ce projet, dont la nécessité n'est aucunement démontrée et dont les impacts sur les agents et les services n'ont ni été mesurés ni présentés aux organisations syndicales.

FO se positionne contre ce projet .. et les agents du MEDDE-MLET également ! En témoigne la forte mobilisation autour de la pétition lancée fin mai dans les services, déjà 1700 signatures, pétition ayant reçu le soutien direct de la confédération FO à son plus haut niveau !

Une grogne également partagée par les syndicats FO d'autres ministères : plusieurs syndicats du MAAF dont le SNAIE-FO, ainsi que le SNIIM-FO, concernés par la mobilité au MEDDE-MLET, nous soutiennent dans notre combat !

Et il semble que certaines autres organisations syndicales du MEDDE-MLET rejoignent désormais les analyses et positions de FO...

Les semaines qui viennent seront donc l'occasion de mesurer dans quelle mesure nos ministères oseront adresser un bras d'honneur à leurs agents !

Les suites des assises des métiers des ingénieurs encore nébuleuses... et évoquées dans le cadre de l'intégration des IAM !

Depuis de longs mois, dans la suite de la dynamique des assises des métiers de l'ingénieur, **le SNITPECT-FO est intervenu à tous les niveaux**, pour faire passer la question de la réforme statutaire du corps des ITPE du rayon des sujets tabous à la table de travail de la DRH. Y compris en sensibilisant dès leur arrivée les nouvelles ministres du MEDDE et du MLET par courriers que je vous remets aujourd'hui.

Nous ne pouvons que nous féliciter d'y être parvenu ! Les ITPE ne le doivent qu'à eux mêmes ...

Pour autant, on peut s'étonner qu'un sujet renvoyant à la question globale des parcours professionnels des ITPE en interministériel et inter-fonctions publiques soit présenté, le 27 mai dernier, comme une mesure découlant de la question de l'intégration des IAM ... et non des assises des métiers de l'ingénieur. Mais quelle que soit la porte entrouverte, le SNITPECT-FO y mettra le pied dès lors que l'intérêt des ITPE est en jeu !

Sans pour autant se laisser prendre au piège du « tout est dans tout », sauf à risquer d'obérer l'avenir de nos parcours en bâclant le sujet statutaire et en le liant artificiellement à des questions certes légitimes mais indépendantes (intégration des IAM, concours exceptionnel B en A).

Les revendications et positions du SNITPECT-FO en matière statutaire sont connues de tous, issues de notre congrès des 5 et 6 décembre 2013 et de notre commission exécutive des 20 et 21 mars 2014.

Des positions résultant d'un esprit d'ouverture et de responsabilité, mais aussi d'exigence et de fermeté, qui ne sauraient être dégradées par une « auto-censure » de l'administration intégrant des injonctions supposées de la DGAFP, ni par une erreur au niveau de la « porte d'entrée » choisie par la DRH.

Le projet de réforme statutaire, attendu de longue date par les ITPE, doit :

- constituer une avancée réelle pour les ITPE, et répondre aux problématiques de fluidification de leurs parcours réalisés dans de multiples lieux d'exercice et libérer les freins institués par la DGAFP ;
- ne pas obérer une évolution ultérieure au cas où l'ensemble des besoins ne pourraient être satisfaits à court terme, et ne pas enfermer le corps dans un cadre « A type » qui ne correspond pas au corps des ITPE ;
- respecter la spécificité des corps techniques (niveau de recrutement, qualité de la formation) ;
- bénéficier à l'ensemble du corps, en particulier en début de carrière, dans un souci d'attractivité.

Les ITPE ne pourraient pas comprendre ni accepter de voir mis sur la table un projet qui ne constituerait pas une réelle amélioration par rapport aux propositions rejetées massivement lors d'un précédent projet de fusion (2009-2012). De même, ils ne pourraient pas comprendre de se voir appliquer une formule « type » CIGEM/GRAF imposée par la DGAFP, niant la spécificité des corps techniques et pouvant remettre en cause, à terme, le niveau de recrutement des ingénieurs.

Nous dénonçons par avance l'imposition de toute contrepartie par la DGAFP – « rapprochement » arbitraire avec au moins un autre corps d'ingénieurs du ministère MEDDE-MLET – en échange d'une réforme statutaire du corps des ITPE, d'autant plus si ce projet s'avérait en retrait de nos revendications.

De telles contreparties seraient d'autant moins acceptables qu'elles ne s'inscriraient pas dans les conclusions du chantier GPEECC attendues fin 2014 et ne seraient pas pesées dans l'ensemble de leurs implications.

Les ITPE et LEUR syndicat sont ouverts aux évolutions ... mais ne pourront accepter d'être ramenés, par quelque voie que ce soit, à un point de départ correspondant au sort qui leur était réservé dans le cadre du précédent projet de fusion... sauf à vouloir les pousser à reprendre la même posture qui a amené au rejet de cette fusion.

Si certains éléments présentés à ce stade par l'administration comportent des éléments positifs, allant dans le sens de nos revendications, un certain nombre de zones d'ombre - volontaires ou non – subsistent, des ombres menaçantes planent, des projections « qui n'engagent que ceux qui y croient » s'étalent, et certaines orientations doivent être impérativement infléchies.

Le positionnement des ITPE sur ce projet dépendra des réponses et des engagements de notre DRH !

Et nous attendons ces réponses pour notre commission exécutive des 19 et 20 juin prochain.

La balle est dans le camp de nos ministères.

Des services en complète dérive, au détriment des agents !

Cette CAP fera encore une fois le constat de certaines dérives managériales, dans un contexte de réorganisations, de suppressions de missions et de postes .. profitant de ces « opportunités » pour vider des postes, privilégier des candidatures ou inciter au départ.

Comment accepter des mobilités « entrantes » dans des services en complète restructuration sans aucune garantie que chaque agent du service ait réellement un poste à la sortie ?

Dans quel état peut bien être un agent qui voit son poste supprimé et à qui aucune solution n'est proposée ?

Nous vous avons alerté en particulier sur la situation de la DDTM 66 qui concentre l'ensemble de ces dérives. Un recadrage s'impose, comme cela a en parallèle été demandé par FO au DRH du MAAF et aux services du Premier ministre.

Que dire encore de l'apparition d'avis défavorables envers des candidatures d'ITPE sur des postes à VNF, pour privilégier les candidatures privées à l'issue, sans aucune lisibilité ? Qu'en est-il du respect des engagements pris par le DG sur la transparence de l'affectation des postes en CAP ?

Constat est également fait que bon nombre de cadres paient les conséquences des réorganisations ou suppressions de services ... Comment accepter un avis défavorable au départ parce qu'il doit tenir la « boutique » jusqu'au bout, et laisser ainsi passer une opportunité de poursuivre sa carrière ?

Enfin, encore une fois, bon nombre d'avis défavorables ont du faire l'objet, par vos services, de vérifications ou de demandes de compléments, parce qu'étant partiellement voir pas du tout justifiés ! Comment accepter des avis portant sur des « profils inadaptés », « des compétences insuffisantes dans tel ou tel domaine » ou encore « des tests rapides non réussis lors de l'entretien » ? Et comment accepter le fait qu'au final le poste reste vacant ?

Les promotions à divisionnaire

Lors de la CAP de février, nous avons acté un taux de concrétisation des promotions de l'ordre de 31 %.

D'autres ITPE vont tenter de concrétiser lors de ce cycle de mobilité .. nous en verrons les résultats, mais je crains fort que nous nous retrouverons encore avec près de 15 % de situations reportées au prochain cycle. A condition bien entendu qu'il y en ait un permettant de concrétiser d'ici le 1er janvier 2015 !

Lors de la CAP de novembre 2013, nous avons convenu d'étudier la possibilité d'allonger le délai de concrétisation des promotions.

Décision a priori reportée encore une fois au bilan qui sera fait en novembre 2014 !

Je ne peux que m'opposer à ce report ! Ce n'est pas tant le nombre d'ITPE radiés chaque année qu'il convient d'examiner, mais bien le contexte dans lequel chaque concrétisation est faite !

Que faites-vous du stress ressenti ? Que répondre à un ITPE qui a tenté aux deux premières CAP, y compris dans des régions en mal d'effectifs, en vue de prendre un poste au plus tard au 1^{er} septembre, pour concilier vie professionnelle et vie personnelle, et qui n'a pas réussi ?

Que dire à cet ITPE qui envisage de renoncer à sa promotion car une mobilité au 1^{er} janvier 2015 remet en cause la possibilité pour sa famille de le suivre ?

Que dire à cet ITPE qui vient de passer 1 mois en entretiens et en déplacements et qui voit chacune de ses candidatures refusée ?

Ne serait-il pas temps de leur accorder du temps...et donc de retrouver la sérénité pour que promotion ne rime pas avec souffrance ou dépression ?

Les emplois d'ingénieurs en chef

Si nous pouvons nous féliciter de la publication de l'arrêté emplois le 12 mars 2014, il convient à présent d'engager sans tarder la rédaction des arrêtés interministériels relatifs au ministère de l'agriculture, de l'intérieur et aux services du Premier Ministre.

Enfin, le SNITPECT-FO est toujours dans l'attente de la publication du décret pour améliorer les conditions de retour des emplois DATE et d'ingénieurs en chefs de la FPT ; ce qui n'est évidemment qu'une disposition transitoire dans la perspective d'un chantier statutaire.

Dispositions transitoires évidemment dans la perspective d'un chantier statutaire.

L'élargissement de la liste de postes vacants en interministériel et dans les établissements publics

Le SNITPECT-FO attend toujours un nouvel élargissement de la liste lors du prochain cycle, et notamment dans les domaines tels que l'eau, la biodiversité, l'environnement et le paysage dans des établissements relayant auprès de nous des offres de postes intéressant les ITPE.

En nous étonnant au passage de voir des postes du ministère de la Défense, non publiés sur la liste ministérielle.

Enfin, le SNITPECT-FO attend la réalisation du bilan de gestion des ITPE pour les années 2012 et 2013, ainsi que la mise en ligne, sur l'extranet du ministère, du bilan 2010-2011.

Je vous remercie.

Laurent JANVIER

Secrétaire Général du SNITPECT-FO

